

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et les villes*, la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton, apporte les corrections ci-dessous, puisque des erreurs apparaissent à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise, à savoir :

Texte du sujet numéro K. 2 intitulé « Dépôt du Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la ville; » du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023.

Le paragraphe se lit comme suit :

« 2) Dépôt du *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la ville;*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet de *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la ville* conformément aux articles 572.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et Villes* fut donné le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit également être déposé aux membres du conseil;

Il est noté qu'une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents ».

Or, on devrait lire :

« 2) Dépôt du *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la Ville.*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet de *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la ville* conformément aux articles 572.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* fut donné le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit également être déposé aux membres du conseil;

PAR CONSÉQUENT, une copie du projet de règlement est déposée par la conseillère Daphné Raymond et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. » [mes soulignés].

PAR CONSÉQUENT, j'ai dûment modifié le texte du sujet numéro K. 2 intitulé « Dépôt du *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la ville* » du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023.

Signé à Cookshire-Eaton, ce 3 juin 2024.

Françoise Ruel
Greffière adjointe